

Certiphyto

CERTIPHYTO

**Certificat individuel pour l'utilisation
à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques en entreprise
non soumise à agrément**

Catégorie Décideur

(Certificat pour les agents qui doivent décider des interventions dans le choix des techniques, des produits, de l'organisation de leur utilisation, de leur utilisation pour le compte de la collectivité territoriale)

Catégorie Opérateur

(Certificat pour les agents qui doivent utiliser les produits selon les consignes données)

Depuis le 26 novembre 2015, tous les professionnels utilisant des produits phytosanitaires doivent être détenteurs d'une attestation Certiphyto, délivrée par la DRIAAF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

L'objectif est de favoriser l'utilisation de ces produits dans le cadre d'une démarche responsable et respectueuse de la santé des utilisateurs et de l'environnement. Une nouvelle version du certificat individuel ou CERTIPHYTO V2, à destination des personnes pratiquant une activité professionnelle liée aux produits phytopharmaceutiques est en vigueur depuis le 1er octobre 2016.

Les 4 voies d'accès :

- **A la suite d'une formation de deux jours (avec test)**
- **A la suite d'une formation d'une journée et d'un test**

Le test dure quarante-cinq minutes et comprend quinze questions.

Pour réussir le test, dix réponses justes sont exigées. Les candidats ne validant pas les dix réponses suivent une formation d'approfondissement d'une journée.

- **A la réussite d'un test (sans formation)**

Le test dure une heure et comprend vingt questions sur le programme opérateur et 30 questions pour le programme décideur. Pour réussir le test douze réponses justes sur les vingt questions sont exigées. Les candidats ne validant pas les douze réponses suivent un jour de formation du certificat visé.

- **Sur diplôme ou titre obtenu au cours des 5 années précédant la date de la demande.**



Certiphyto

Catégorie Décideur

2 jours de formation + QCM

Référence stage : ENV75A

Code FMCR : DEVE000301

1 jour de formation si échec

Référence stage : ENV75B

Code FMCR : DEVE000362

Test seul renouvellement

stage : ENV75C

Code FMCR : DEVE000914



CERTIPHYTO

Certificat individuel pour l'utilisation
à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques en entreprise
non soumise à agrément

Catégorie Décideur

(Certificat pour les agents qui doivent décider des interventions dans le choix des techniques, des produits, de l'organisation de leur utilisation, de leur utilisation pour le compte de la collectivité territoriale)

Déroulé et programme de la formation selon la voie d'accès retenue et conformément à la Directive du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

	Formation + QCM 2 jours (14h)	Test seul	Si échec au test Approfondissement 1 jour (7h)
Règlementation et sécurité environnementale	4h		2h
Santé sécurité opérateur et espace ouvert au public	4h		2h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	5h		3h
Vérification des connaissances 30 questions, 20 réponses justes exigées	1h30	1h30	

Méthode pédagogique

- Cours en salle
- Test informatique

Formations complémentaires

- ENV35 – Méthodes alternatives de soins aux végétaux contre les ravageurs et maladies
- ENV80 – Zéro phyto et gestion de la flore spontanée

Certiphyto

Catégorie Opérateur

2 jours de formation + QCM

Référence stage : ENV76A

Code FMCR : DEVE000302

1 jour de formation si échec

Référence stage : ENV76B

Code FMCR : DEVE000363

Test seul renouvellement

Référence stage : ENV76C

Code FMCR : DEVE000915



CERTIPHYTO

Certificat individuel pour l'utilisation
à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques

Catégorie Opérateur

(Certificat pour les agents qui doivent utiliser les
produits selon les consignes données)

Déroulé et programme de la formation selon la voie d'accès retenue
et conformément à la Directive du Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

	Formation + QCM 2 jours (14h)	Test seul	Si échec au test Approfondisseme nt 1 jour (7h)
Règlementation et sécurité environnementale	3h		2h
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public	7h		3h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	3h		2h
Vérification des connaissances 20 questions, 12 réponses justes exigées	1h	1h	

Méthode pédagogique

- Cours en salle
- Test informatique

Formations complémentaires

- ENV35 – Méthodes alternatives de soins aux végétaux contre les ravageurs et maladies
- ENV80 – Zéro phyto et gestion de la flore spontanée